



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 76801

### Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression de l'enseignement obligatoire de l'histoire et la géographie en classe de terminale scientifique. Une option est prévue mais personne ne sait combien d'élèves la prendront. C'est la première fois que l'histoire et la géographie ne figureront plus au programme de terminale scientifique, dès la rentrée 2012. C'est une contradiction au principe d'égalité de formation pour les élèves. L'association des professeurs d'histoire et de géographie souhaite le rétablissement de cet enseignement à titre obligatoire pour donner une culture historique, géographique et civique aux élèves de terminale scientifique, qui vont préparer des concours commerciaux, administratifs, de sciences politiques, etc. Par ailleurs, les terminales technologiques (STI, STL) n'ont jamais eu d'histoire géographique. Cela introduit une discrimination entre les élèves. L'ensemble des enseignants demande que ces deux matières soient présentes dans ces séries. C'est pourquoi il lui demande de réintégrer l'histoire et la géographie dans le tronc commun des terminales scientifiques et de les intégrer dans celui des terminales technologiques.

### Texte de la réponse

La réforme du lycée mise en oeuvre depuis la rentrée 2009-2010 a prévu deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible, qui permet des corrections de trajectoire. Dans la voie générale, pour atteindre ces objectifs, il fallait que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela supposait une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde, classe de détermination, est ainsi essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul auparavant. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, est bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. Avant la réforme, les élèves de première S suivaient 2 heures 30 de cours d'histoire-géographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivaient quatre heures de cours, les programmes et les horaires étant différents. Avec la réforme, à la rentrée prochaine, les élèves de première suivront tous quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire et la géographie font désormais partie des disciplines fondamentales communes à tous les élèves de première générale. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre en réalité ces disciplines comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela leur contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire-géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Pour les élèves de la série scientifique qui, par goût ou par cohérence avec leur projet d'orientation, souhaiteraient poursuivre cet enseignement, une option facultative de deux heures en histoire-géographie sera proposée en terminale. Rénovées pour être plus attractives et favoriser la poursuite d'études, les séries technologiques doivent permettre de découvrir de nouvelles matières liées à un domaine technique et

dispenser de manière équilibrée enseignements généraux et enseignements technologiques. Comme pour le français, la rénovation a maintenu, en histoire-géographie, le passage anticipé de l'épreuve de baccalauréat en classe de première. Les nouveaux programmes applicables à la rentrée prochaine dans les séries STL, STI2D et STD2A ont pour objectifs de faire bénéficier les lycéens des apports de ces disciplines en matière de formation intellectuelle, de culture générale, mais aussi, et c'est une nouveauté, d'éducation civique ; ces programmes ont reçu un avis favorable du Conseil supérieur de l'éducation lors de sa séance du 9 décembre 2010.

## Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76801

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 avril 2010, page 4399

**Réponse publiée le :** 16 août 2011, page 8846